



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2025

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY	3
<i>A. LA COMPOSITION DU JURY</i>	<i>3</i>
<i>B. LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE</i>	<i>3</i>
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	4
<i>A. L'ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSION</i>	<i>4</i>
<i>B. REMARQUES GENERALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....</i>	<i>4</i>
VI. LES STATISTIQUES.....	5

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	du 12 septembre au 17 octobre 2025
Dates de l'épreuve écrite unique d'admission	Les 13 février 2025
Date de la réunion d'admission	Le 12 mars 2025

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. LA COMPOSITION DU JURY

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente :

- Madame Pauline LUCAS, conservatrice du patrimoine, spécialité "monuments historiques", conservatrice des monuments historiques, en charge de la Charente, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres à la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Membres :

- Monsieur Jérôme ALARY, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle "création contemporaine", domaine d'activité "bois", adjoint au chef de l'atelier de menuiserie en sièges, mobilier national,

- Madame Christine CHASTEL, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité "relieur", responsable de l'atelier restauration des documents graphiques au département de la conservation du centre de conservation Joël-le-Theule, bibliothèque nationale de France,

- Monsieur Sébastien DUBOC, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité "éclairagiste", musée du Louvre.

B. LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Le sujet était :

« Dans un monde en constante évolution technologique, les pratiques et savoir-faire des métiers d'art, marqués par la tradition, sont-ils amenés à évoluer ?

Vous illustrerez votre propos par des exemples concrets issus de votre expérience. »

1. Observations sur l'épreuve écrite

En terme de forme, il était attendu un texte clair, aéré et facile à lire, comprenant une introduction (avec notamment problématique et annonce de plan), un développement en plusieurs parties et une conclusion.

Le sujet a été choisi car il semblait au cœur de problématiques actuelles et transversales aux différentes spécialités. Des idées générales pouvaient être abordées sur les métiers d'art (prise de hauteur), et il était important que les candidats développent des exemples en lien avec leur expérience professionnelle.

Ces grands thèmes pouvaient être développés (liste non exhaustive) : soutien de la recherche et de l'innovation par le Ministère de la culture, analyse scientifique (action du C2RMF notamment), intégration des avancées technologiques dans le processus de fabrication, réponse aux attentes écologiques, transmission et valorisation ...

Le jury a observé, au niveau de la forme :

- De grosses lacunes en orthographe. Les mots énoncés dans le sujet ne devraient pas être écorchés dans la copie.
- Syntaxe globalement correcte.
- Certaines copies étaient difficilement lisibles : un soin doit être accordé à l'écriture et à la propreté de la copie.
- Les effets de style peuvent être périlleux : privilégier une écriture simple et efficace. Les citations inappropriées sont à éviter.

Plusieurs candidats se sont cantonnés à des réflexions générales, parfois superficielles, sans entrer dans la spécificité de leur métier. Certains exemples ont été plusieurs fois développés (restauration de Notre-Dame de Paris), sans que ni la technicité des métiers d'art, ni le métier du candidat, ne soit valorisé.

Les bonnes copies se sont différenciées par des idées et des exemples développés, argumentés, en lien avec les métiers d'art (dont le leur). La problématique dégagée à partir du sujet doit être tangible tout au long de la copie et la conclusion doit y répondre. Le jury a relevé plusieurs fois une problématique et une construction du propos un peu sommaire.

2. Remarques générales sur l'épreuve écrite

Plus de la moitié des copies étaient d'un niveau insuffisant, sans doute lié à un manque de préparation. Une quinzaine de copies ont eu une note égale ou supérieure à 12.

3. Conseils

Les candidats sont encouragés à commencer leur introduction par un exemple ou un événement bien choisi, en accroche. Il vaut mieux rentrer directement dans le sujet plutôt que d'exposer des lieux communs (éviter « de tout temps », « depuis l'origine » etc).

Ce qui est important, c'est l'expérience du candidat en rapport avec sa spécialité. La technicité du candidat est recherchée. L'ouverture vers d'autres spécialités est appréciée. C'est l'occasion pour le candidat de se mettre en valeur : ce qu'il fait, ce qu'il a mis en place, ses idées.

Les exemples doivent être bien détaillés tout en étant toujours en lien avec le sujet (ne pas délayer le contenu).

L'expérience est davantage valorisée par le jury que la qualité de l'expression.

Le jury encourage les candidats à assister aux formations et à se préparer à l'épreuve.

B. REMARQUES GÉNÉRALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le jury tient à souligner qu'il est parfaitement conscient de la forme artificielle de cette épreuve de composition écrite qui ne correspond pas au quotidien des agents travaillant dans la filière des métiers d'art, peu amenés à travailler par écrit.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 8

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Femmes	21	20	15	4
Hommes	43	37	27	4
Total	64	57	42	8

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 6 à 16 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 12,5 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 14,4 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 19,5 %

Madame Pauline LUCAS
Présidente du jury